



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1387

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Création de l'hôtel d'entreprises "Pixel entreprises" - Convention 2010-2012 - Attribution de subventions au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studio

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1387**

commission principale : développement économique

objet : **Création de l'hôtel d'entreprises "Pixel entreprises" - Convention 2010-2012 - Attribution de subventions au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studio**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte

Le marché des loisirs numériques (650 entreprises, 1 129 M€ de chiffres d'affaires, 12 700 emplois) connaît des mutations profondes dues aux pressions conjuguées de l'innovation technologique, de la compétition internationale, de l'évolution des usages (dématérialisation et mobilité) et de l'émergence de nouveaux modèles économiques et de stratégies "cross media".

Lyon, qui a déjà une légitimité industrielle européenne dans le domaine du jeu vidéo et une légitimité historique dans le domaine du cinéma, se positionne comme une métropole de l'image en accompagnant les entreprises dans la convergence numérique qui vient resserrer les logiques de développement de ces différents secteurs (technologie HD, évolution des supports, mobilité). A ce titre, le pôle de compétitivité Imaginove, labellisé en 2005, regroupe les filières de l'image en mouvement : les jeux vidéos, le cinéma et l'audiovisuel et représente 100 entreprises en terme d'adhésion effective et plus de 500 entreprises de potentiel total, au niveau régional.

Pixel, site dédié aux filières de l'image en mouvement

Le site Pixel à Villeurbanne représente un enjeu important pour le pôle de compétitivité Imaginove, ainsi que pour l'ensemble des entreprises issues des filières Industries créatives. Il peut devenir le symbole physique de cette démarche de convergence, à l'instar de la pépinière Citia Entreprise à Annecy et du site de la Cartoucherie à Bourg les Valence. Il s'agit de sortir de la seule problématique de localisation de tournages sur laquelle d'autres territoires se positionnent également (Belle de Mai à Marseille, par exemple), en faisant de Pixel le lieu d'implantation des entreprises des filières de l'image en mouvement regroupées au sein du pôle de compétitivité Imaginove, ainsi que des entreprises des filières apparentées à ce secteur.

Pour renforcer la concentration des activités sur le site Pixel, deux projets complémentaires sont proposés pour répondre à cette problématique de structuration de la filière et pour pourvoir l'agglomération d'un équipement structurant, qui augmente sa visibilité internationale et celle de sa filière de l'image en mouvement et des loisirs numériques.

Ces deux projets sont d'une part, la création d'un auditorium entièrement numérique, qui fait l'objet d'une délibération qui vous est soumise par ailleurs, et d'autre part, la création sur le site d'une offre nouvelle d'accueil pour les entreprises.

Ils sont tous deux soutenus et labellisés par le pôle de compétitivité Imaginove.

Création de l'hôtel d'entreprises "Pixel entreprises"

Pour compléter la capacité d'accueil de Pixel, il s'avère important d'offrir un lieu d'implantation permettant d'héberger les TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) de la filière image en mouvement, avec les caractéristiques suivantes :

- des locaux de petites surfaces (17 à 30 mètres carrés),
- quelques locaux et services mutualisés : réunions, point café, copieur,
- un statut d'occupation souple (bail précaire de 23 mois, prorogeable 12 mois),
- des tarifs sans surprise, toutes charges comprises,
- une gestion courante maîtrisée.

Porté par Rhône-Alpes Cinéma, le projet s'implanterait sur un plateau de 262 mètres carrés utiles (soit 320 mètres carrés locatifs) au deuxième étage du bâtiment Minoterie, avec en perspective le développement d'une offre de type hôtel d'entreprises et l'installation à terme dans des locaux plus vastes sur le site PIXEL.

Le montant total des investissements au démarrage est de 50 000 €. Afin d'optimiser les investissements, Rhône-Alpes Studios propose par ailleurs de raccorder son standard téléphonique à la Minoterie afin de mutualiser cet équipement et son abonnement fibre optique.

De nombreux prospects sont d'ores et déjà en contact avec Imaginove et Rhône-Alpes Cinéma pour implantation dans Pixel entreprises, avec pour perspective un taux d'occupation de 50 % à son ouverture.

Financement

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon apporte son soutien pour la période 2010-2015 à hauteur de 105 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement et en complément d'une intervention de la région Rhône-Alpes pour un même montant.

Deux conventions de subventions triennales de fonctionnement (2010-2012 et 2013-2015) d'un montant de 52 500 € chacune et une subvention d'investissement de 25 000 € sur 2010 viennent financer le projet de création de l'hôtel d'entreprises Pixel.

La présente délibération a pour objet d'approuver la première tranche triennale, soit la somme de 52 500 € sur 2010-2012 pour le fonctionnement et 25 000 € sur 2010-2011 pour l'investissement. Une deuxième convention triennale de fonctionnement sera soumise à délibération pour la période allant de 2013 à 2015.

Budget

Investissements			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Salles de réunions	2 500	Communauté urbaine de Lyon	25 000
Accueil	500		
Bureaux + chaises	7 500	Région Rhône-Alpes	25 000
Téléphone	13 000		
Extincteurs	700		
Signalétique	1 500		
Divers	3 000		
Armoires	1 800		
Alarme	1 500		
Cloisons	18 000		
Total	50 000	Total	50 000

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 500 € pour la période de 2010 à 2012, et d'une subvention d'investissement d'un montant de 25 000 € pour 2010 au profit du Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studio.

b) - la convention 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studio, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense d'investissement totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, individualisée sur l'opération 1554 pour la somme de 600 000 € en dépenses.

4° - La dépense de fonctionnement de 52 500 € sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010, 2011 et 2012 - fonction 90 - opération 1554 - compte 657 480 - selon l'échéancier suivant :

- 17 500 € en 2010,
- 17 500 € en 2011,
- 17 500 € en 2012.

5° - La dépense d'investissement de 25 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - fonction 90 - opération 1554 - compte 204 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.